Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) entendit le brouhaha d’une dispute sur le pas de sa porte.

Umm Salamah (qu’Allah l’agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) entendit le brouhaha d’une dispute sur le pas de sa porte. Il sortit et dit : « Je ne suis qu’un homme, des antagonistes viennent me voir au sujet d’un litige et il se peut que l’un d’entre eux soit plus persuasif que l’autre. Je le crois alors dans son droit et juge en sa faveur. Ainsi, si je juge en la faveur de l'un d'entre vous en dépossédant le véritable ayant-droit de son bien, qu’il sache que ce verdict est un morceau de feu : qu’il le prenne ou qu’il le délaisse ! »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) entendit la voix de personnes qui se disputaient devant sa porte, il sortit les voir afin de les départager et leur dit : « Je ne suis qu'un homme comme vous, je ne connais ni l’invisible, ni ce qui est caché. Je ne sais pas non plus qui d’entre vous ment et qui dit la vérité. Lorsque les différentes parties viennent me voir pour juger leur contentieux, je les départage en m’appuyant sur les arguments que j’entends de part et d’autre, mais aussi les preuves et les serments. Il arrive que l’un d’entre vous soit plus éloquent et persuasif que l’autre, je décide alors de juger en sa faveur alors que le droit est avec son adversaire. Sachez donc, que mon jugement est fondé sur les faits apparents et non dissimulés et ne rend pas licite l’illicite. Ainsi, celui à qui j'ai donné raison en dépossédant le bien d’autrui et qui sait être en tort, doit également savoir que je viens de lui assigner un morceau de feu. Qu’il le prenne s’il le veut ou qu’il le délaisse, c’est lui qui sera châtié. Et qu’il n’oublie pas qu’Allah observe les injustes attentivement.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/2959